



Exécution forcée

Par Sygres

Bonjour,

J ai obtenu un jugement avec exécution provisoire en ma faveur.

Après 2 mois, la partie adverse n a toujours pas réglé.

J ai demandé à maintes reprises à mon avocat de faire appel à un huissier pour une exécution forcée. Elle ne me répond pas.

J ai donc demandé au Greffe une grosse (que j ai reçue) pour faire appel moi même (sans l aide de mon Avocat) a un huissier.

Est ce possible?

Merci pour vos retours rapides. Bien cordialement

Par osram

Doublon, je vous ai répondu que vous pouviez faire exécuter par l'huissier de votre choix.